



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN ET DE SIGNALISATION - LOT N°3 : PANNEAUX DE SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE, PASSE AVEC LA SOCIETE GLOBAL PRO SERVICE

**DÉCISION N° DM-25-255
EN DATE DU 23 JUILLET 2025**

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 15 avril 2025 relatif au marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 juillet 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société GLOBAL PRO SERVICE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le lot n°3 : Panneaux de signalisation et signalétique ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GLOBAL PRO SERVICE, sise 10 bis rue de Paris – 95350 PISCOP, représentée par Monsieur Clint BARRETTARA, Président, le marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation - Lot n°3 : Panneaux de signalisation et signalétique.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande avec un montant maximum annuel s'élevant à 100 000,00 € HT (120 000,00 € TTC).

Les prix du marché sont traités à prix unitaires sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250723-lmc1H13273H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/07/2025
Date de Publication : 23/07/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250723-lmc1H13273H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/07/2025
Date de Publication : 23/07/2025